

CONDITIONS GENERALES ET PARTICULIERES DE VENTE

VOYAGES INDIVIDUELS A LA CARTE OBJECTIF LUNE

L'inscription à un voyage auprès de l'agence de voyages OBJECTIF LUNE implique l'adhésion aux conditions de vente suivantes ainsi qu'aux conditions de vente de l'organisateur du voyage (demandez les si elles ne vous ont pas été remises).

CONDITIONS GENERALES DE VENTE (voir le verso du contrat de vente)

Les conditions générales de vente qui régissent les rapports entre les agences de voyage et leur clientèle ont été fixées par le décret n°94-490 du 15 juin 1994 pris en application de l'article 31 de la loi n°92-645 du 13 juillet 1992 fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours.

Pour vos garanties : OBJECTIF LUNE est titulaire d'une licence 054 95 0007, agréée IATA et est membre du réseau TOURCOM ; nos voyages sont couverts par une assurance Responsabilité Civile Professionnelle couvrant les dommages corporels, matériels et immatériels qui pourraient être causés aux participants des voyages par suite de carence ou de défaillance de nos services et définis par les articles de la loi du 13 juillet 1992.

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE

① PRIX

- L'exécution des voyages groupes est subordonnée à un nombre minimal de participants ; le prix peut faire l'objet d'un nouveau calcul lorsque le nombre de participants est inférieur à celui prévu dans notre proposition, devis ou contrat de vente.
- Les prix des voyages ont été établis en fonction des conditions économiques en vigueur à la date d'établissement du devis et/ou contrat de vente ; toute modification de ces conditions, et notamment une fluctuation du taux de change, du prix du carburant ou une augmentation des tarifs aériens, peut entraîner un changement de prix dont le participant sera informé selon les dispositions légales et réglementaires.
- Les descriptifs du programme et/ou devis et/ou contrat de vente indiquent les prestations comprises dans les prix forfaitaires proposés ; sauf indication contraire, nos prix ne comprennent pas les services antérieurs à l'heure de départ ou à l'enregistrement à l'aéroport de départ, les assurances (annulation, rapatriement, bagages, etc...), les frais de délivrance des documents de police, visa, douane et santé dont l'accomplissement incombe au participant, les boissons, pourboires, frais de porteurs et toutes dépenses à caractère personnel.

② MODALITES DE RESERVATION ET DE PAIEMENT

- Toute réservation sera faite par écrit et entraîne l'établissement d'un contrat de vente pouvant être accompagné d'une proposition / devis / brochure décrivant le voyage. Un acompte (d'un minimum de 25% du coût total du voyage) sera demandé à la réservation. Le solde devant être versé (sauf indication particulière) au plus tard à 30 jours du départ ; le non versement du solde à la date convenue implique l'annulation du voyage et de ce fait l'application des frais d'annulation. Pour les commandes intervenant à moins de 30 jours du départ, le règlement de la totalité des prestations est exigé.
- Les nom et prénom des participants (identiques à ceux figurant sur leurs documents de voyage : passeport, carte d'identité, visa, vaccinations, etc...) vous seront demandés à l'inscription. La répartition par chambre des participants devra également être précisée.

③ FORMALITES DONT L'ACCOMPLISSEMENT INCOMBE AU PARTICIPANT

- Formalités administratives : chaque participant est tenu de se plier au règlement de police et santé à tout moment du voyage. En aucun cas, OBJECTIF LUNE ne pourra se substituer à la responsabilité individuelle du participant qui doit prendre en charge l'obtention de toutes les formalités avant le départ (passeport, visas, vaccins, etc...) ; aucun remboursement ne pourra être effectué si le participant est dans l'impossibilité de présenter les documents demandés aux autorités compétentes ou au départ. **Nous vous rappelons que pour se rendre en Russie un passeport valide 6 mois après la date de retour, un visa et une assurance assistance rapatriement et RC sont obligatoires.**
- Mineur : pour le passage d'une frontière, tout mineur doit être en possession d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport en cours de validité (et éventuellement de visas) ; il est vivement conseillé aux parents qui l'accompagnent de se munir du livret de famille. Si le mineur sort du territoire en compagnie d'une tierce personne, il doit disposer d'une lettre manuscrite et signée des parents l'autorisant à voyager en compagnie de cette tierce personne. OBJECTIF LUNE ne peut accepter l'inscription à l'un de ses voyages d'un mineur non accompagné d'une personne responsable ; en conséquence, OBJECTIF LUNE ne pourra être tenu pour responsable dans le cas où, malgré cet interdit, un mineur non accompagné se serait inscrit à l'un des voyages proposés. Le signataire de ces conditions de vente reconnaît avoir pris connaissance de ces informations et veiller à ce que chaque mineur non accompagné de ses parents soit sous la responsabilité d'une personne majeure désignée par les parents du mineur. Nous vous rappelons que pour tout déplacement d'un groupe de mineurs, ceux-ci restent sous l'unique responsabilité, pendant tout le voyage, des responsables du voyage (équipe pédagogique ou autre) ; OBJECTIF LUNE ne fournissant, en aucun cas, d'accompagnateur habilité à encadrer un groupe de mineurs.

④ ASSURANCES

Aucune assurance voyage n'est incluse (sauf mention particulière) dans nos prix. Des assurances voyage (annulation, rapatriement, bagages) seront proposées aux clients en supplément ; l'adhésion à ces dernières est facultative bien que fortement recommandée.

⑤ ANNULATION ET MODIFICATION DU VOYAGE PAR LE CLIENT

- En cas d'annulation de voyage ou de modification avant le départ le client sera redevable de frais d'annulation ou de modification. Le remboursement des sommes versées interviendra déduction faite des montants (frais d'annulation ou de modification) précisés sur votre contrat de vente et/ou proposition/devis et/ou brochure de l'organisateur du voyage. Si l'acompte versé ne couvre pas le montant des frais, le client devra s'acquitter de la différence restant due. Les assurances voyage ne sont jamais remboursables quelle que soit la date d'annulation.
- Après l'inscription à un voyage, tout report de date ou modification de commande seront considérés comme annulation et entraîneront les mêmes frais.
- Si le participant ne se présente pas aux heures et lieux de convocation / départ mentionnés sur son contrat de vente ou sa convocation et ce même si ce fait résulte d'un retard de pré acheminement aérien, ferroviaire ou terrestre, d'un cas de force majeure, d'un cas fortuit ou du fait d'un tiers, aucun remboursement ou dédommagement ne pourra intervenir et la responsabilité d'OBJECTIF LUNE ne pourra en aucun cas être engagée.
- Si un participant abandonne un voyage en cours de route ou n'utilise pas son retour, il ne pourra prétendre à aucun remboursement ou indemnité, et ce même en cas d'un report de date pour le trajet retour.
- OBJECTIF LUNE ne pourra être tenu pour responsable du défaut d'enregistrement ou de départ d'un participant :
 - lorsque le participant n'est pas en possession des documents nécessaires à la réalisation du voyage.
 - lorsque le participant présente des documents d'identification et/ou sanitaires périmés : carte d'identité, passeport, visa, certificat de vaccination. Si malgré l'absence d'un des documents, l'embarquement est autorisé et si le participant est refoulé à l'arrivée par les autorités locales, les frais de retour seront à la charge du participant qui ne pourra prétendre à aucun remboursement ou dédommagement.

⑥ ANNULATION ET MODIFICATION DU VOYAGE DU FAIT D'OBJECTIF LUNE et/ou DE L'ORGANISATEUR DU VOYAGE

- OBJECTIF LUNE et/ou l'organisateur du voyage se réserve(nt) le droit d'annuler ou de modifier un voyage pour des raisons de sécurité du voyageur, notamment en cas de force majeure, grève ou autre manifestation politique ou culturelle et ce quel que soit le délais avant le départ. Dans ce cas le participant ne pourra prétendre à une quelconque indemnité et OBJECTIF LUNE ne pourra être tenu pour responsable de l'annulation ou des modifications du voyage.
- L'insuffisance du nombre de participants peut être un motif valable d'annulation de la part de l'organisateur. L'annulation sera portée à la connaissance du participant au plus tard 21 jours avant le départ pour les voyages d'une durée supérieure à 4 jours et au plus tard 7 jours avant le départ pour des voyages d'une durée inférieure ou égale à 4 jours. Dans ce cas le client pourra se faire rembourser le montant intégral des sommes qu'il aura versées, sans aucune indemnité de part et d'autre.

« lu et approuvé, date et signature »

Agence de voyages OBJECTIF LUNE – 36 rue des carmes – 54000 NANCY - LICENCE IM 05410003

• ANNULATION OU MODIFICATION DU FAIT DU CLIENT

Toute modification du nombre de participants et /ou annulation totale doit être signalée par écrit à **OBJECTIF LUNE**.

En cas d'annulation (étant entendu que le nombre de participants nécessaire à la réalisation du voyage, tel que prévu initialement, restent inscrits après annulation), les frais suivants vous seront demandés :

Frais sur les prestations terrestres :

De la réservation à 91 jours du départ : 80 € de frais par personne

De 90 à 45 jours du départ : 25 % du montant total du voyage

De 44 à 21 jours du départ : 50 % du montant total du voyage

De 20 à 16 jours du départ : 75 % du montant total du voyage

De 15 jours au jour du départ : 100 % du voyage

Frais sur les autres prestations : se référer à votre contrat de vente.

Tout billet émis est non modifiable, non remboursable. Les primes d'assurance, frais de visa sont non remboursables.

🕒 RESPONSABILITE

OBJECTIF LUNE répond du bon déroulement du voyage sans qu'elle puisse toutefois être tenue pour responsable de cas fortuits, des causes de force majeure ou de faits de tiers.

- OBJECTIF LUNE agissant en tant qu'intermédiaire entre divers prestataires et le participant, sa responsabilité ne saurait être engagée à la place de ces prestataires de services. La responsabilité des compagnies aériennes, maritimes et terrestres, ainsi que celle des représentants, agents ou employés de celles-ci est limitée en cas de dommages, plaintes ou réclamations de toute nature au transport des participants et de leurs bagages exclusivement. En aucun cas notre responsabilité ne peut se substituer à celle des compagnies que nous utilisons pour réaliser nos programmes et dont la responsabilité est limitée aux plafonds fixés par les conventions internationales en vigueur.
- OBJECTIF LUNE ne pourra être tenu pour responsable des modifications d'horaires ou d'itinéraires, de la suppression d'une partie d'un programme ou de l'annulation d'un départ provoqués par des événements extérieurs tels que : intempérie, grève, défaillance technique, événements politiques graves tels qu'émeute ou réquisition, guerre, séisme, épidémie, fête civile ou religieuse, manifestation dans le pays visité... Nous nous réservons dans ce cas la possibilité de modifier ou d'annuler une partie ou la totalité du voyage ; aucun remboursement ou dédommagement ne pourra être demandé par le participant
- En cas de force majeure, le transporteur se réserve le droit d'acheminer la clientèle par tout mode de transport de son choix, sans qu'aucun dédommagement ne puisse être réclamé par les passagers. Les horaires des vols, ainsi que les types d'appareils sont donnés à titre indicatif et peuvent être soumis à des modifications. Ils ne sont jamais un élément contractuel du billet de transport et ne peuvent engager notre responsabilité. Conformément aux conventions internationales, les correspondances ne sont pas garanties ; aucune indemnité ne pourra être accordée.
- Les retards de vols, causés par l'intensité du trafic dans les aéroports, les impératifs de sécurité, les grèves, incidents techniques, conditions météorologiques, ne peuvent nous être imputés et ne donnent droit à aucune indemnisation, notamment du fait de la modification du programme et de sa durée initialement prévue et/ou du trajet aller et/ou retour.

📄 INFORMATIONS GENERALES

• DUREE DES VOYAGES

Les prix sont calculés de façon forfaitaire et basés sur un certain nombre de nuit ; de ce fait, si en raison des horaires imposés par les compagnies aériennes, d'encombrement routier ou de toutes autres raisons indépendantes de notre volonté, la première et la dernière nuit du séjour se trouvent écourtées par une arrivée tardive ou un départ matinal, aucun remboursement ne pourra avoir lieu.

• HORAIRES DE DEPART / RETOUR

Les horaires mentionnés sur votre contrat de vente sont des horaires de départ et non de rendez-vous ou convocation. Ces horaires ne sont pas contractuels et pourront être modifiés jusqu'au dernier moment en cas d'événements indépendants de notre volonté.

• HOTELS

Les catégories d'hôtels mentionnées sont celles officiellement décernées par les autorités compétentes des pays concernés. Lorsque les hôtels communiqués ne peuvent, pour des raisons particulières, être utilisés, ils seront remplacés par des hôtels de catégorie similaire. Il est de règle de prendre possession de sa chambre à partir de 14h00 le jour d'arrivée et de la libérer à 10h00 le jour du départ. Les chambres de deux personnes sont souvent équipées de deux lits séparés, quelque fois d'un lit de deux personnes. Les chambres triples et quadruples sont souvent des chambres doubles équipées de lits d'appoint supplémentaires. Les chambres individuelles sont prévues avec un lit d'une personne ; elles font l'objet d'un supplément, sont en quantité limitée et sont souvent moins spacieuses et moins confortables que les autres chambres.

📄 CONDITIONS PARTICULIERES AUX VOLS SPECIAUX (CHARTERS)

Les horaires et plan de vol aller sont en général disponibles entre 8 et 2 jours avant votre départ. Sauf indication contraire, le client doit **reconfirmer son (ses) vol(s) retour(s) 72h à 48h** avant le départ (dans le cas de vols avec prestations, cette reconfirmation est souvent effectuée par notre correspondant sur place ; nous consulter).

Il convient toujours de considérer que le **1^{er} jour du séjour, ainsi que le dernier sont consacrés au transport aérien international**. Ainsi, une arrivée en fin de journée et un départ en début de matinée le dernier jour, que ce soit en raison des horaires imposés par les compagnies aériennes, des conditions climatiques ou de tout cas fortuit (notamment en période de trafic intense où les rotations des appareils sont plus fréquentes) ne pourront donner lieu à aucun remboursement à quelque titre que ce soit.

De même, en cas de force majeure la compagnie aérienne ou le fournisseur se réserve le droit **de décaler le jour de départ et/ou retour de 24 à 48 heures** sans qu'aucun dédommagement ne puisse être demandé par les passagers.

Les horaires, aéroport, type d'appareils et plan de vol peuvent se voir modifiés à tout moment par le transporteur.

Les retards des départs et retours, éventuellement causés en période de fort trafic par les nombreuses rotations des appareils, les impératifs de sécurité, les grèves etc... ne peuvent entraîner aucune indemnisation à quelque titre que ce soit (correspondance manquée, manque à gagner professionnel, perte d'emploi, retenue sur salaire, frais supplémentaires....).

Il convient donc de ne prévoir aucun engagement le jour du départ, le jour du retour voire le lendemain du retour de votre voyage.

L'organisateur se réserve le **droit en cas de force majeure d'acheminer sa clientèle par tout mode de transport que ce soit**, sans qu'aucun dédommagement ne puisse être demandé par les passagers.

📄 QUALITE DU VOYAGE

Toute réclamation relative à un voyage devra nous parvenir au plus tard 30 jours après la fin du voyage par pli recommandé ; passé ce délai la réclamation ne pourra pas être prise en compte.

Pour toute demande relative à un remboursement de prestation non fourni, une attestation signée du prestataire ou du guide accompagnateur sera exigée. Aucun remboursement ne peut être accordé pour toute prestation non utilisée du fait du voyageur. Le délai de réponse peut varier en fonction de la durée de notre enquête auprès des prestataires de service concernés.

Le client reconnaît avoir pris connaissance des informations mentionnées ci-dessus (2 pages) et s'engage à informer l'ensemble des participants au voyage. « Lu & approuvé », date, signature et éventuel cachet.

Ces conditions devront être accompagnées d'un contrat de vente et éventuellement d'une proposition ou devis ou brochure.

« lu et approuvé, date et signature »

Agence de voyages OBJECTIF LUNE – 36 rue des carmes – 54000 NANCY - LICENCE IM 05410003